



PENSION DE FAMILLE – RÉSIDENCE ACCUEIL

MISSION :

La Pension de Famille est une modalité particulière des résidences sociales ; à ce titre, elle relève de l'article L633-1 et suivant du Code de la Construction et de l'Habilitation. Il s'agit "d'établissements destinés à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire".

Le projet d'une **Pension de Famille** est axé sur l'organisation de la vie au quotidien, ainsi que sur la constitution de lien social privilégiant les actions susceptibles de développer les échanges, l'écoute et la convivialité. La **Résidence Accueil** permet aux personnes suffisamment autonomes et vivant avec des troubles psychiques d'occuper un logement indépendant tout en bénéficiant des espaces collectifs et d'un accompagnement social.

Depuis 2020, l'association Le Pont s'occupe de la gestion des trois lieux différents destinés aux accueils type Pension de Famille / Résidence Accueil avec la dernière intégration de la Pension de Famille de Saint-Marcel au 1^{er} janvier 2020.

Les équipes éducatives des trois établissements sont composées différemment ce qui est dû en grande partie à l'histoire différente de la création de chacun.

Composition des équipes	Pension de Famille du Creusot	Pension de Famille de Saint-Marcel	Pension de Famille d'Autun
Chef de service	0,40 ETP	/	0,10 ETP
Travailleur social / éducateur	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Maîtresse de maison	1 ETP	1 ETP	/
Agent d'entretien	0,57 ETP	/	1 ETP
Agent technique	1 ETP	/	

Les équipes assurent la régulation des lieux au quotidien et veillent au bon fonctionnement et au bien-être des personnes accueillies.

IMPLANTATION :

Autun (71400), Le Creusot (71200), Saint-Marcel (71380)

CAPACITÉ :

Autun	4, rue Saint Pancrace	15 places Pension de Famille	83 places PF / RA
Le Creusot	2, rue des Acacias	25 places Pension de Famille	
		15 places Résidence Accueil	
Saint-Marcel	14, rue Louis Pasteur	28 places Pension de Famille	

FINANCEMENT :

DDETS

Données quantitatives

Répartition des effectifs par sexe :

Année	Autun		Le Creusot		Saint-Marcel		Total sur trois structures
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
En 2024	10	6	33	15	25	3	92
En %	62	38	69	31	89	11	
En 2023	8	6	30	6	29	3	82
En %	57	43	83	17	90	10	
En 2022	8	4	35	7	27	4	85
En %	67	33	80	20	87	13	
En 2021	8	4	35	12	30	3	92
En %	67	33	74	26	91	9	

Tableau 1 : Nombre de personnes accompagnées

Les effectifs des Pensions de Famille ont augmenté en fin d'année 2024 de manière exponentielle à la suite de l'accueil au sein de la Pension de Famille du Creusot de 10 nouveaux résidents issus de l'accueil des déplacés ukrainiens fermé en novembre 2024 au Creusot.

Les effectifs féminins restent faibles à Saint-Marcel.

Mouvement des accompagnements au sein des établissements :

Année 2024	Autun		Le Creusot		Saint-Marcel		Total sur trois structures
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Entrées	3	2	7	9	1	0	22
TOTAL	5		16		1		
Sorties	3	2	3	6	3	0	17
TOTAL	5		9		3		

Tableau 2 : Mouvement des effectifs dans les établissements en 2024

Les effectifs à **Autun** en 2024 ont connu beaucoup de mouvements, mais sont restés stables. En revanche, le nombre important des départs et des nouvelles arrivées provoque la multiplication des temps de latence nécessaires à la remise en état des logements. Ce qui influence le taux d'occupation annuel en le diminuant. Les 5 sorties des personnes accompagnées ont été représentées par :

- 2 décès ;
- 1 départ avec une solution personnelle ;
- 2 expulsions locatives : une à cause d'une dette locative importante et une autre pour le comportement contraire au règlement de fonctionnement de l'établissement.

Le séjour le plus long dans l'établissement compte actuellement en 213 mois (17 ans environ) pour un homme qui a été accueilli pratiquement à l'ouverture de la Pension de Famille d'Autun (Maison Relais à l'époque).

À la **Pension de Famille du Creusot**, les effectifs ont considérablement augmenté dans la deuxième moitié de l'année. En juillet, la question de relogement des personnes seules présentes à l'accueil collectif des réfugiés ukrainiens s'est posée à la suite de l'annonce de sa fermeture. Vu les profils avec les ressources plus que modestes mais stables, il a été proposé de les intégrer à la Pension de Famille sur les places vacantes, ce qui a été accepté par la majorité des personnes concernées. Au total, 11 déplacés ukrainiens en situation d'isolement ont pu aménager essentiellement sur les places de résidence accueil qui restaient en sous occupation.

Parmi les 9 personnes qui ont quitté la résidence en 2024, certaines y sont restées pendant trois ans. Les autres ont attendu un an environ de stabilisation de leur situation avant de quitter l'établissement. La durée maximale de séjour s'élève désormais à 72 mois (6 ans) et minimale à 3 mois pour les nouveaux arrivés. Dans les 9 sorties au Creusot, nous avons constaté :

- 4 expulsions locatives pour le non-respect du règlement de fonctionnement ;
- 4 départs en logement autonome du secteur social ou privé ;
- 1 transfert vers une autre Pension de Famille.

Malgré le turnover au niveau des effectifs, un noyau composé de résidents installés plus durablement est identifié. L'environnement rassurant au sein de la Pension de Famille du Creusot avec l'aspect "accompagnement" correspond au besoin des personnes de sortir de l'isolement.

Les places dédiées à la **Résidence accueil** sont restées largement vacantes au Creusot courant le premier semestre 2024 avant d'être occupées par les déplacés ukrainiens. Ceci est dû, en partie, aux difficultés de conventionnement avec le secteur psychiatrique. Le centre hospitalier de Sevrey, ainsi que la clinique psychiatrique de Dracy restent les seules sources d'orientation à ce jour. Courant 2024, deux visites de l'établissement ont été organisées par les assistantes sociales du CH de Sevrey. Pour une, l'orientation n'a pas pu aboutir à cause du manque d'autonomie du patient. La deuxième personne s'est désistée à la suite du changement de projet de vie.

À la **Pension de Famille de Saint-Marcel**, les effectifs 2024 ont connu très peu de mouvement avec une nouvelle entrée et 3 sorties dont une à la fin d'année. La durée de séjour est en moyenne de 3 ans et demi. La durée maximale de séjour s'élève désormais à 97 mois (8 ans environ) et minimale à 9 mois pour le dernier arrivé. Vu la forte demande dans le secteur de Chalon-sur-Saône, les places libérées sont, en général, rapidement pourvues. En termes de sorties, nous relevons les motifs suivants :

- 1 départ en logement autonome dans le secteur social ;
- 2 départs avec une solution personnelle.

Le **taux d'occupation** de l'année 2024 s'élève à **67 %** (78 % en 2023) à la Pension de Famille **d'Autun** avec l'accueil de 16 personnes dans l'année. Il est en baisse du fait de beaucoup de mouvement au niveau des effectifs. Avec deux décès dans l'année au sein d'un petit établissement, les logements restent inoccupés le temps des échanges avec l'entourage familial des défunts. L'impact sur le taux d'occupation est évident. Aussi, quelques appartements en diffus restent vacants en fin d'année le temps de trouver un profil correspondant aux conditions d'occupation.

La structure du **Creusot** a atteint le taux annuel d'occupation à hauteur de **86 %** (contre 76 % en 2023) dans l'ensemble avec 48 personnes accueillies dans l'année (contre 36 l'année précédente). Concernant la répartition des effectifs entre les deux dispositifs, le taux d'occupation se décline de manière suivante :

- 72 % pour la Résidence Accueil (64 % en 2023) ;
- 94 % pour la Pension de Famille (83 % en 2023).

La vacance restante nous permet de pallier les difficultés techniques du bâtiment et d'occupation courante. Il faut préciser que l'établissement souffre de manière régulière à la fois de différentes pannes techniques liées à la vétusté des installations, et aussi de l'invasion des nuisibles tels que les punaises de lit qui sont difficiles à éradiquer. Le traitement qui est nécessaire rend les locaux indisponibles pendant une longue période.

À **Saint-Marcel**, le taux d'occupation s'est élevé à **93 %** (contre 95 % en 2022). Ce taux reflète la stabilisation des effectifs, l'augmentation de la durée du séjour, mais il est aussi à l'image de la demande locative existante dans le secteur. La demande constante sur ce type de logement accompagné permet à la structure déjà bien ancrée dans le paysage local et reconnue par les partenaires, d'assurer la succession des locations.

Le taux de vacance est généralement dû aux délais administratifs et au temps nécessaire pour la remise en état des logements après le départ des locataires.

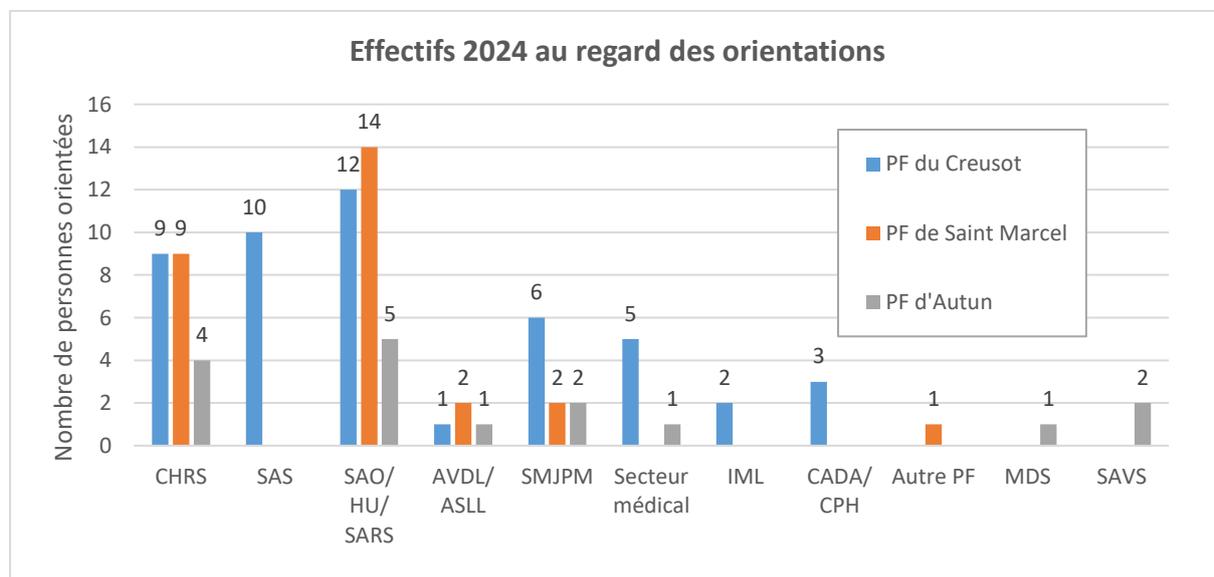
Il faut souligner que toutes les orientations du SIAO vers les Pensions de Famille n'aboutissent pas toujours à une admission. Les raisons peuvent être suivantes :

- Refus d'admission par la commission interne qui statue sur la non-adéquation entre les critères d'admission et la situation du candidat qui fait apparaître de nouveaux éléments ;
- Désistement du candidat qui préférera une autre solution de logement ordinaire ou d'hébergement ;
- Refus du candidat d'accepter les conditions de vie et le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Le **taux global d'occupation** s'élève à environ 85 % en 2024 contre 83 % en 2023 pour les trois structures.

Prescripteurs pour les orientations Pension de Famille :

La composition des effectifs de chaque Pension de Famille du point de vue des **prescripteurs** reflète massivement le besoin de loger les publics stabilisés au sein des accueils de type CHRS, mais aussi des personnes sans domicile dont la situation ne nécessite pas le passage en structure d'insertion sociale (*graphique ci-dessous*).



En ce qui concerne les orientations effectuées par les SAO et les SARS, il s'agit des personnes qui n'ont pas forcément besoin de passer par les structures d'hébergement pour acquérir un certain niveau d'autonomie dans la vie quotidienne. L'évaluation sociale de ce type de situations révèle essentiellement des difficultés importantes pour accéder directement au logement autonome (situations de surendettement, expulsions locatives à répétition...), ainsi que l'isolement (souffrances liées au sentiment de solitude).

Les secteurs médicaux et hospitaliers, ainsi que les SAVS, alimentent à la fois les places de la Résidence Accueil avec les profils de personnes souffrant de troubles psychiatriques, mais aussi la Pension de Famille avec les sorties des cures de désintoxication et de sevrage suivies de passage en postcure.

Les orientations issues des structures accueillant et/ou accompagnant les publics en situation de handicap (foyers spécialisés, SAMSAH – SAVS...) sont encore à travailler. Pour cela, une convention de partenariat a été établie entre l'association le Pont et l'association Les Papillons Blanc d'Entre Saône-et-Loire, porteur des dispositifs SAMSAH et SAVS. Les deux orientations SAVS mentionnées dans les statistiques sont anciennes, aucune n'a été réalisée en 2024.

Plusieurs orientations ont été émises pour les personnes bénéficiaires de la protection internationale qui ont obtenu le statut leur permettant, entre autres, de travailler. Ici, il s'agit de résidents qui n'ont pas pu acquérir le niveau d'autonomie nécessaire pour occuper un logement social à la sortie du dispositif d'hébergement.

Les services mandataires judiciaires de la protection des majeurs se saisissent régulièrement des orientations vers le logement accompagné. Ils y retrouvent les conditions qui sécurisent le parcours du locataire dont l'autonomie dans la gestion quotidienne est très partielle et déjà bien étayée. L'importance particulière doit être accordée tout au long de l'année à l'efficacité de collaboration entre le mandataire et l'établissement : le rôle du mandataire ne doit pas se limiter au paiement des quittances de loyer.

Il est avéré que les Pensions de Famille constituent un des outils majeurs de la politique gouvernementale du Logement d'Abord qui s'appuie dans sa nouvelle phase sur la création des places supplémentaires, mais aussi sur la meilleure concertation entre tous les acteurs de lutte contre le sans-abrisme. La nécessité d'assurer l'interaction entre les services d'orientation et d'accueil est indispensable au maintien des personnes en situation de précarité dans leur logement.

Répartition des effectifs par âge :

Dans la **grille des âges** des personnes accueillies, la Pension de Famille du Creusot est représentée par un spectre générationnel assez large avec une prévalence des personnes en âge actif et une grande partie de celles qui approchent la retraite.

La Pension de Famille d'Autun, plus ancienne, a malheureusement perdu l'ensemble de ses doyens entre 2022 et 2024 et, de ce fait, elle a beaucoup rajeuni.

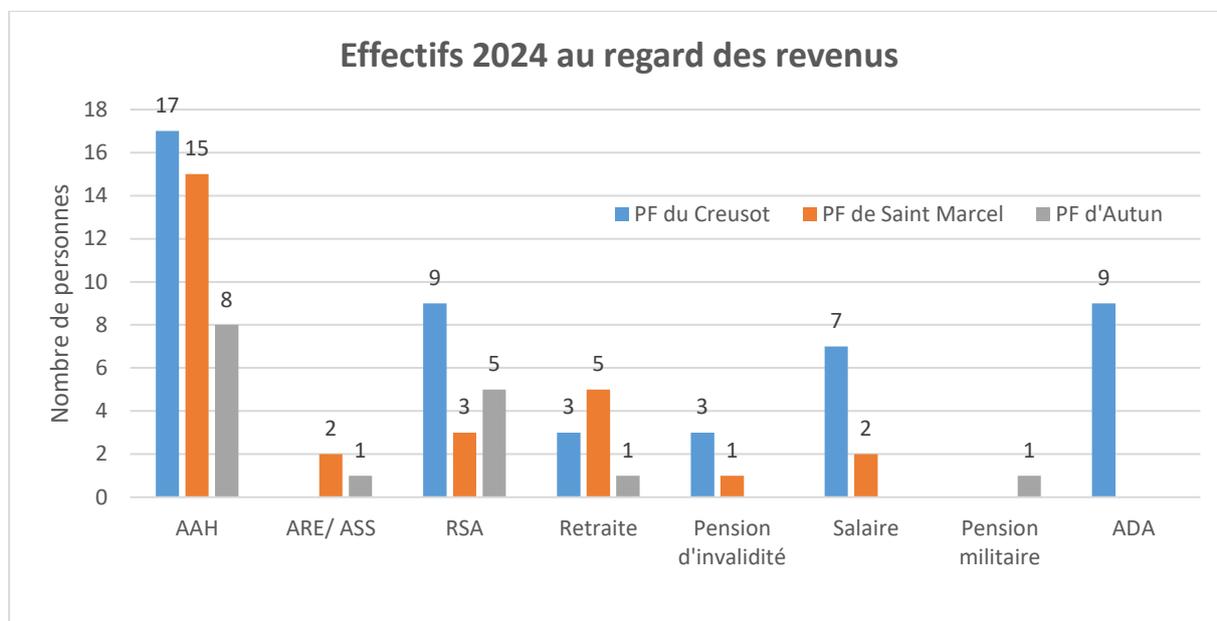
À Saint-Marcel, la majorité des effectifs est représentée par des personnes se situant dans la tranche d'âge des actifs entre 46 et 55 ans, et un tiers des résidents est composé de jeunes retraités ou de ceux qui approchent la retraite.

Nombre de résidents / Année	Autun					Le Creusot					Saint-Marcel				
	≤ 30 ans	31 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	≥ 66 ans	≤ 30 ans	31 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	≥ 66 ans	≤ 30 ans	31 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	≥ 66 ans
En 2024	0	5	7	4	0	4	9	13	18	4	0	6	11	9	2
%	0	31	44	25	0	8	19	27	38	8	0	21	40	32	7
En 2023	0	3	5	4	2	2	9	13	11	1	0	9	12	8	3
%	0	21	36	29	14	5	25	36	31	3	0	28	38	25	9
En 2022	0	4	4	2	2	5	11	15	10	1	1	11	7	9	3
%	0	34	34	16	16	12	26	36	24	2	3	35	23	29	10
En 2021	0	2	5	1	4	4	10	20	12	1	1	10	7	11	4
%	/	17	42	8	33	9	21	43	25	2	3	31	21	33	12
En 2020	0	2	4	1	4	6	9	15	11	3	1	9	5	13	4
%	/	18	36	9	36	14	20	34	25	7	3	28	16	40	13

Tableau 3 : Répartition des personnes accueillies par âge

Ressources des personnes accompagnées en 2024 :

En termes de **ressources**, les personnes accueillies perçoivent, pour la plupart, des minimas sociaux. L'accueil à la Pension de Famille est possible uniquement à condition d'avoir les revenus stables afin de pouvoir faire face au paiement de différentes redevances liées au logement sous la forme simplifiée. La redevance mensuelle intègre la participation financière des résidents au loyer et aux charges ; elle comprend également l'ensemble de fluides et la consommation d'énergie (eau, électricité, chauffage). Cette redevance est versée au gestionnaire dont le montant est facturé au mois échu.



Pour certains résidents, les revenus peuvent changer de typologie en cours d'année à la suite du changement de situation professionnelle ou à l'arrivée à la fin des droits (Allocation de Retour à l'Emploi et autres). Toutefois, une vigilance particulière est nécessaire pour accompagner les personnes dans l'accès aux droits et dans l'insertion professionnelle. Pour cela, les travailleurs sociaux doivent posséder une connaissance fine des procédures, ainsi que du tissu partenarial afin de pouvoir orienter les résidents.

Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé sont assez nombreux dans les effectifs des Pensions de Famille / Résidence Accueil (44 % en 2024 contre 37 % en 2023). Aussi, la part des bénéficiaires du RSA a diminué et constitue 18 % contre 28 % en 2023. Il faut admettre que beaucoup d'indicateurs ont bougé en termes de proportion à la suite de l'arrivée en 2024 d'un grand nombre de personnes relevant de la même catégorie. Il s'agit de l'accueil de 10 personnes de plus de 60 ans à la Pension de Famille du Creusot qui, pour la plupart, étaient bénéficiaires de l'ADA (Allocation de Demandeur d'Asile). Pour ces résidents, la situation évolue dans le sens où certains parmi eux ont obtenu la protection subsidiaire en cours d'année. Vu leur nouveau statut, ils ne percevront plus de l'ADA, mais deviendront bénéficiaires du RSA et, ensuite, de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) pour les plus âgés.

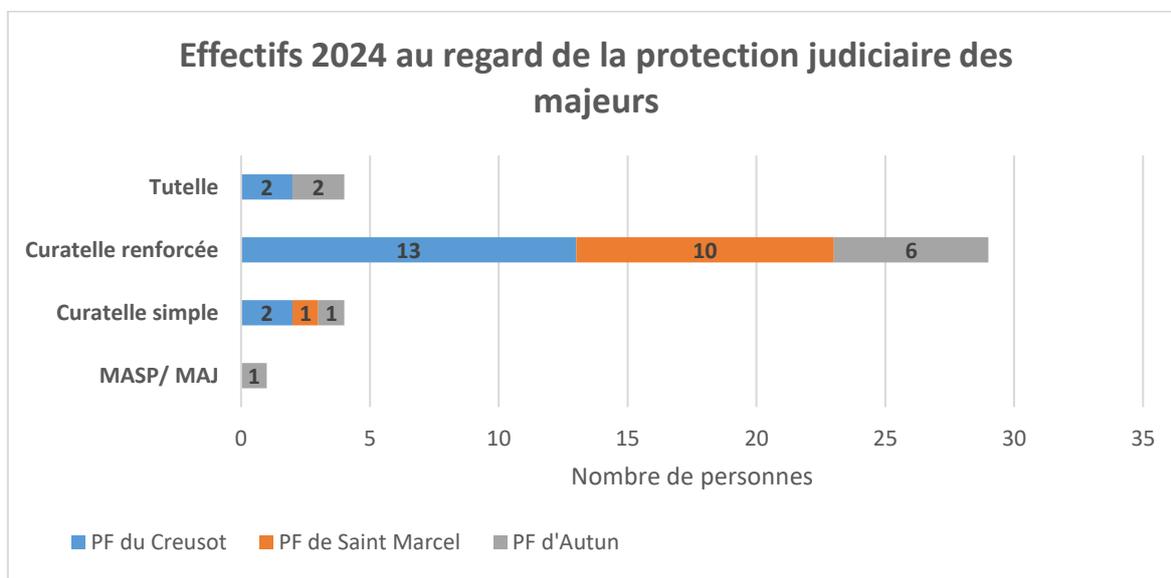
Néanmoins, tous les indicateurs confirment le niveau important de précarité des situations.

Niveau de vulnérabilité des résidents :

Le logement accompagné est souvent sollicité pour les personnes seules sous mandat de protection judiciaire de différents degrés. Il est important de souligner que l'existence d'une mesure de protection judiciaire ne constitue en aucun cas le critère d'admission à la Pension de Famille. En fonction du profil de chaque candidature, une mesure de protection judiciaire peut apporter une plus-value pour le maintien dans le logement.

Cela concerne également les résidents déjà présents au sein de l'établissement qui sollicitent une mesure de protection judiciaire à la suite de la perte partielle de l'autonomie.

À Autun, 10 résidents sur 16 (65 %) bénéficient d'une **mesure de protection judiciaire**, parmi lesquelles 2 sont des mesures de tutelle. Au Creusot, cette proportion est moindre : il s'agit de 17 personnes accueillies sur 48 au total (35 %) avec 2 mesures de tutelle. À Saint-Marcel, sur l'effectif total annuel de 28 personnes, 11 (39 %) sont sous mesure de protection judiciaire avec des personnes sous curatelle simple ou renforcée.



Un des résidents de la Pension de Famille d'Autun a bénéficié de la MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) en 2022 exercée par les services sociaux du Département de Saône-et-Loire. Cette mesure a été aggravée en cours d'année 2023 à la suite du rapport constitué par le travailleur social avec, par la suite, le passage en jugement et l'instauration d'une Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ). Ce type d'accompagnement progressif permettrait à certaines personnes vulnérables initialement opposées aux mesures judiciaires directes d'accepter leurs difficultés.

En 2024, aucun signalement de personnes vulnérable n'a été réalisé.

Les mesures de protection judiciaire sont exercées par différents opérateurs, tels que l'UDAF 71, la Sauvegarde71 et l'association Le Pont, ainsi que par des mandataires indépendants avec une multitude de référents qui changent de manière fréquente. Le suivi et l'accompagnement des majeurs protégés au sein de la Pension de Famille représentent un travail important de mise en lien et de coordination avec les référents.

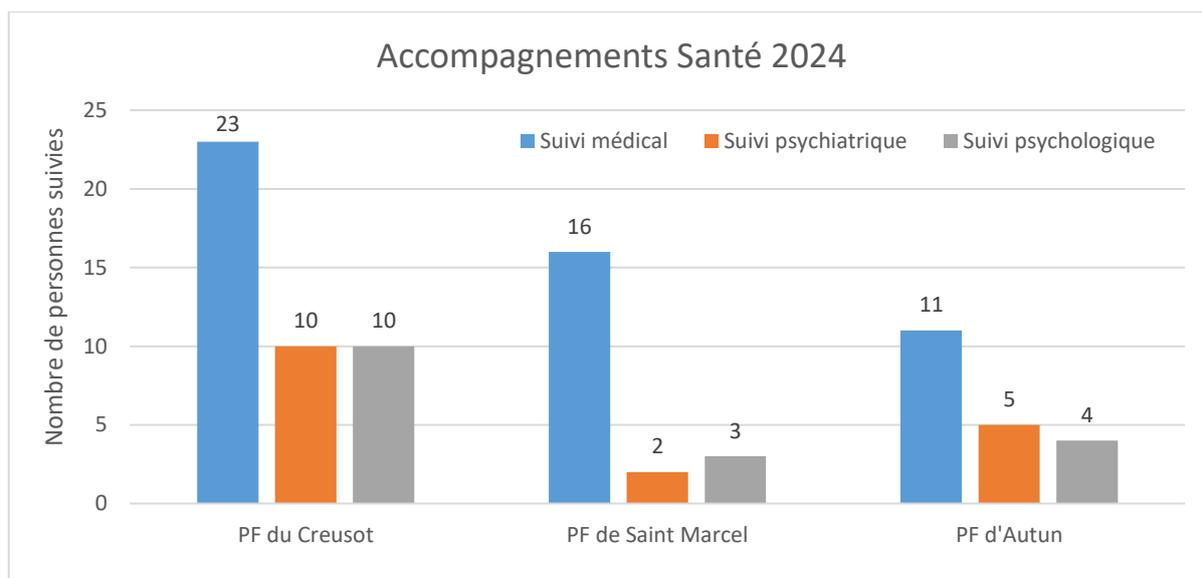
Accompagnement vers le soin :

En 2024, les accompagnements liés à la santé ont constitué un temps de travail significatif et très prégnant. Souvent, les travailleurs sociaux ne trouvent pas de réponses adaptées. Les difficultés liées à la santé constituent un frein à tout autre travail éducatif possible. Dans la démarche éducative classique, il est envisagé d'accompagner la personne dans l'identification des professionnels de santé et lors des premiers rendez-vous. En réalité, une grande partie des résidents souffrant d'une ou de plusieurs maladies, nécessitent une vigilance accrue de la part de l'équipe éducative tout au long du parcours résidentiel.

Courant 2024, plusieurs orientations ont été émises vers les services récemment mobilisés au sein de l'association (Lits Halte Soins Santé mobiles, Appartements de Coordination Thérapeutiques hors les murs) dont les compétences du point de vue médical apportent une vraie plus-value. Le Dispositif

d'Appui à la Coordination de l'association PTA 71 est également parmi les partenaires qui sont sollicités régulièrement. Une rencontre a été initiée avec le dispositif MAIA 71 du département de Saône-et-Loire pour connaître mieux leur fonctionnement en lien avec les situations complexes permettant de cibler les personnes de plus de 60 ans.

La problématique de refus d'accès aux soins est soulignée comme récurrente. Elle se manifeste par le non-recours aux consultations des médecins traitants, au refus de se soumettre aux examens prescrits, au refus d'hospitalisation ou au non-respect des délais d'hospitalisation avec le départ volontaire de l'hôpital. Afin de faire face à ce type de situations, nos équipes ont suivi des formations qui ont permis de comprendre le fondement le plus fréquent de ces comportements, ainsi que d'appliquer les techniques d'argumentation lors d'un entretien.



Généralement, les Pensions de Famille accueillent des résidents dont une grande partie témoigne d'un passé marqué par un parcours addictif (alcoolisme, toxicomanie, jeux...). Certains ne cachent pas la reprise des consommations. En revanche, le degré de conscience de chacun vis-à-vis de la gravité de la situation est très variable, ce qui remet souvent en question l'accès aux soins et leur efficacité.

Ainsi, en 2024, la Pension de Famille du Creusot a accueilli 20 résidents sur 48 (42 %) présentant des **conduites addictives**, le même nombre qu'en 2023. Les personnes ayant cette problématique représentent la moitié des effectifs à la Pension de Famille d'Autun. Cette proportion est très élevée également à la Pension de Famille de Saint-Marcel. La plupart des résidents souffrent de l'addiction à l'alcool accompagnée par la consommation de drogues. Plusieurs personnes présentent également les troubles psychiatriques liés à l'addiction aux jeux.

La consommation excessive de l'alcool et de drogues est connue pour laisser des impacts négatifs importants et, parfois, irréversibles sur la santé.

Depuis plusieurs années, les professionnels de la Pension de Famille de Saint-Marcel constatent une augmentation du nombre des accompagnements physiques liés aux soins. Cette difficulté est majoritairement due à la perte massive, parfois progressive, mais aussi brusque, d'autonomie par le nombre important des résidents. La dégradation de l'état de santé accompagnée par les troubles cognitifs reste très fréquente. Les relais sont mis en place pour certains résidents, mais la mobilisation des dispositifs appropriés reste complexe à réaliser.

Un point particulier est à soulever en lien avec le **vieillessement des résidents** des Pensions de Famille, y compris prématuré, et la perte d'autonomie due à l'âge et/ou aux pathologies graves. Au fil des années de vie au sein de l'établissement, les personnes les plus isolées arrivent à reconstruire des liens

sociaux avec les autres résidents et à s'habituer à leur environnement. Les années de l'errance laissent leur empreinte et abîment les corps prématurément. Malgré un accompagnement proposé sur place, il reste insuffisant quand il s'agit de pallier le manque d'autonomie grandissant. Les réponses sont très longues à obtenir et le droit commun tel que le plan APA, la PCH pour les personnes dont le handicap est reconnu, ne suffisent pas forcément pour assurer l'existence digne de l'individu.

La problématique soulevée se heurte également au refus du résident vieillissant de quitter la Pension de Famille mais aussi au manque de places dans les établissements plus adaptés à la situation et à leur coût parfois trop élevé.

L'ensemble de troubles liés à la santé chez les résidents des Pensions de Famille représente un volume non-négligeable au sein de l'accompagnement social effectué par les équipes éducatives. Cela implique une parfaite connaissance du tissu médical et paramédical local par les professionnels de l'équipe ainsi que la mise en œuvre d'un partenariat efficace avec tous les acteurs des soins spécifiques adaptés aux personnes en situation d'addiction.

L'équipe éducative de la Pension de Famille joue le rôle de facilitateur pour l'accès aux soins en proposant les accompagnements suivants :

- Planning des rendez-vous pris avec les rappels individuels auprès des bénéficiaires ;
- Transport, si nécessaire, vers le lieu de rendez-vous médical, surtout s'il s'agit de la première rencontre, afin de rassurer le résident et d'établir le contact avec les services de soins ;
- Mobilisation des dispositifs d'accompagnement santé (EMPP, MAIA, Agent de santé, DAC, LHSS, LAM, ACT...) ;
- Lien avec les infirmiers libéraux ;
- Lien avec les services d'aides à domicile.

En général, les problématiques liées à la **santé**, sont très prégnantes au sein de la population des Pensions de Famille. Des maladies chroniques non prises en charge et aggravées par la consommation abusive de l'alcool et/ou des produits stupéfiants conduisent à des situations d'inaptitude au travail (l'invalidité) et de développement du handicap.

Il est important de souligner qu'un certain nombre de situations de handicap relèvent de maladies mentales permettant, malgré tout, un niveau d'autonomie de l'individu compatible avec la vie dans les structures proposant le logement accompagné. Les pathologies légères liées aux troubles psychiatriques sont souvent prises en charge au sein des Centres Médico Psychologiques (CMP) locaux. L'accompagnement social au sein des Pensions de Famille permet d'assurer le respect des rendez-vous au CMP. En règle générale, la régularité d'accès aux soins des résidents est une condition absolue du bon déroulement de la vie quotidienne de la structure.

Dans le cadre des places de la Résidence Accueil, le partenariat avec l'association Les Papillons Blancs, porteuse du dispositif SAVS-SAMSAH, permet aux établissements de faire appel à l'accompagnement spécialisé au profit des résidents relevant du dispositif. Un protocole de coopération précisant la procédure à mettre en place a été élaboré. En 2024, aucune interaction n'a été établie avec ces services à cause de l'absence des orientations dans le cadre de la prise en charge du handicap des résidents bénéficiaires.

Un soutien dont la réactivité est très appréciable, est régulièrement apporté aux résidents volontaires à travers les visites au domicile des infirmiers psychiatriques de **l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité**. À la suite du partenariat établi en avril 2023 au sein de la Pension de Famille de Saint-Marcel, une infirmière psychiatrique effectue désormais une permanence d'une-demi-journée tous les 15 jours, au sein de l'établissement dans une dynamique d'aller-vers. Cette présence est un vrai soutien pour les résidents, ainsi que pour l'équipe dans les questions d'accès aux soins psychiatriques, mais aussi liés aux conduites addictives.

En 2024, un résident de la Pension de Famille du Creusot a sollicité l'intervention de l'infirmière du dispositif **Lits Halte Soins Santé mobile**. Pour deux autres résidents, la tentative d'accompagnement a été réalisée mais n'a pas eu de suite.

Depuis janvier 2024, sur le site du chalonnais, deux groupes d'analyse des **pratiques RDRA** ont eu lieu une fois par semestre. Ces rencontres permettent de réfléchir ensemble à une meilleure prise en charge possible des personnes présentant des troubles liés à l'addiction à l'alcool. Elles sont animées conjointement par un référent et le psychologue du KAIRN 71 de Chalon-sur-Saône. L'objectif est d'amener des situations concrètes afin de les étudier. Courant 2024, les secteurs du louhannais et du mâconnais ont pu bénéficier de cette pratique. L'évolution vers d'autres territoires du département est à venir.

Le **Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues** (CAARUD) porté par la Sauvegarde 71 intervient auprès de nos résidents depuis fin d'année 2021, essentiellement côté Saint-Marcel. Plusieurs attaches ont été prises à Autun avec le projet de bus pour les consommateurs, ainsi qu'au Creusot en lien avec le CSAPA.

En termes d'accès aux soins, un certain nombre de disparités se ressentent entre le territoire du Creusot-Autun et celui de Saint-Marcel, proche de Chalon-sur-Saône. Avec une offre large au niveau des professionnels de santé (médecins généralistes, kinésithérapeutes, dentistes, ophtalmologues, médecins spécialistes...) la Pension de Famille de Saint-Marcel ne rencontre pas de difficultés particulières, ni de délais d'attente importants, tandis qu'au Creusot et à Autun cette offre est beaucoup plus restreinte, ce qui amène certains patients à des délais de 6 mois avant de pouvoir rencontrer un médecin spécialiste. Le département de Saône-et-Loire tente d'apporter une solution à la situation du désert médical sur ces territoires avec l'implantation des antennes du Centre de Santé Départemental 71 qui accueille des médecins généralistes, mais aussi des infirmiers. Malgré cette tentative, il reste toujours compliqué de trouver un médecin généraliste qui voudra accueillir des nouveaux patients.

L'accompagnement social :

L'accompagnement social réalisé au sein des Pensions de Famille a surtout porté sur les sujets suivants :

- Le soutien dans les démarches administratives et la reprise d'accès aux droits ;
- La remobilisation vers l'emploi ou la formation ;
- L'autonomie dans le logement.

Au Creusot, malgré la proportion importante des résidents en âge actif, très peu parmi eux exercent une activité professionnelle. Plusieurs résidents en recherche d'emploi, ont été orientés vers les parcours d'insertion professionnelle ou de reconversion portés et étayés par les associations locales relevant du milieu d'insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. En général, le bénéfice de l'insertion par l'emploi se fait ressentir sur le bien-être des personnes concernées et leur permet de remonter l'estime de soi et de se projeter dans l'avenir.

En ce qui concerne les démarches administratives, elles se sont dématérialisées pour la plupart. Cet avantage de l'époque numérique permet un avancement rapide dans les démarches mais exige des compétences spécifiques. De ce fait, les résidents sollicitent beaucoup l'équipe éducative pour l'accès aux informations en ligne n'ayant pas de possibilité de se connecter au réseau à leur domicile. Ces accompagnements touchent aux domaines suivants : relation avec les banques, les fournisseurs de téléphonie, la Banque de France pour les dossiers de surendettement, les tribunaux en liens avec le paiement des pensions alimentaires, la CAF ou la MSA pour les questions de changement de situation ou de déclarations trimestrielles, la CPAM en lien avec la couverture maladie, l'ANEF (Administration Numérique pour les Etrangers en France) pour les personnes étrangères...

En fonction des besoins de la personne accompagnée, l'équipe éducative mobilise les différents partenaires du champ social. Sur le plan alimentaire, la plupart des résidents des Pensions de Famille sont bénéficiaires des banques alimentaires ou des épiceries solidaires portées par les collectivités et les associations caritatives.

Lors des accompagnements, une vigilance particulière est accordée aux droits et devoirs du locataire. Afin de prévenir les expulsions locatives dues aux retards de paiement de loyer ou au défaut d'assurance, l'équipe éducative propose des rencontres aux résidents concernés pour les stimuler, étudier avec eux les éventuelles difficultés budgétaires, chercher les solutions, orienter vers les services sociaux du département...

En 2024, plusieurs procédures d'expulsion locative ont été initiées par l'association Le Pont en tant que bailleur au sein des Pensions de Famille. Tout d'abord, à cause des impayés et l'absence d'assurance habitation, mais aussi pour la mauvaise occupation liée au manque d'entretien du logement ou au comportement inadapté à la vie dans un immeuble collectif.

En ce qui concerne les impayés, certains résidents endettés ont pu établir des plans d'apurement et de solliciter à temps le Fonds Solidarité Logement du Département pour une aide financière.

Données qualitatives

Faits marquants :

Actions collectives :

Une attention particulière est accordée à l'organisation de la vie sociale au sein des Pensions de Famille. L'accueil des personnes isolées exige la connaissance de leurs besoins, envies et capacité pour aller vers l'autre.

À Saint-Marcel, les activités collectives regroupaient généralement entre 4 et 10 personnes en moyenne. Elles se sont concentrées autour des après-midis jeux, petites balades, préparations culinaires partagées ou autres activités culturelles à l'extérieur de l'établissement, y compris les sorties cinéma. Après la rénovation de l'espace cuisine et l'embellissement des locaux collectifs en 2023, l'acquisition du nouveau mobilier beaucoup plus fonctionnel et esthétique a permis de créer des espaces plus accueillants dans l'espace collectif du rez-de-chaussée. Les locaux semblent être plus investis de manière autonome par les résidents.

Concernant l'animation de la vie collective, les ateliers cuisine, ainsi que les repas collectifs organisés une fois par mois connaissent le plus grand succès. Néanmoins, certains résidents s'intéressent également aux ateliers créatifs et de jardinage tout en appréciant les sorties au marché ou dans des lieux naturels.

Le contact animal reste un support privilégié pour aborder les émotions et les ressentis. Prendre la responsabilité et s'occuper d'un animal de compagnie est une possibilité que certains résidents ne pouvaient pas se permettre avant d'intégrer la Pension de Famille. Pour cela, l'accueil des lapins et des chats est organisé au sein de la Pension de Famille de Saint-Marcel dans le cadre du projet construit avec les résidents. Une mascotte est également présente à la Pension de Famille d'Autun depuis plusieurs années.

À Autun, les ateliers traditionnels culinaires concentrés autour de l'alimentation saine et accessible aux petits budgets se sont déroulés régulièrement chaque mois. Le potager du fond de jardin a renouvelé son existence au printemps offrant quelques légumes frais aux résidents qui ont pris soin d'arroser les plantes au cours de l'été.

Au Creusot, l'atelier Soins Esthétiques et Coiffure perdure permettant aux résidents de travailler leur estime de soi. Désormais, c'est un lieu privilégié de rencontres hebdomadaires où chacun prend soin de son apparence et partage ses connaissances en la matière.

Le projet musical rythmique autour du djembé initié en 2021 au sein des Pensions de Famille du Creusot et d'Autun, en partenariat avec l'association chalonnaise Faso Lili a pu être poursuivi en 2024. Les ateliers hebdomadaires se sont déroulés au Creusot avec environ, 7 participants. Les résidents des deux Pensions de Famille, celle du Creusot et d'Autun, pour une troisième année, ont participé au festival organisé par l'association Faso Lili à Chalon-sur-Saône. L'évènement a suscité beaucoup d'émotions. Le groupe a été invité pour clôturer l'assemblée générale annuelle de l'association Le Pont ce qui a permis une vraie reconnaissance du travail artistique collectif et personnel accompli.

Un autre temps fort a été organisé au sein des Pensions de Famille du Creusot et de Saint-Marcel à l'occasion des journées nationales au mois d'octobre.

Venus nombreux, les représentants des collectivités, des associations partenaires et de la presse ont pu inaugurer l'exposition des œuvres artistiques réalisées par les résidents lors des ateliers dédiés du Creusot et d'Autun. Cette exposition a été poursuivie à l'Escale, centre social du Creusot, à l'occasion des journées de lutte contre la précarité auxquelles les établissements participent pour une troisième année.

Pour la deuxième fois, un séjour de vacances a été organisé avec les résidents au bord d'un lac à Étang-sur-Arroux. Un groupe de 10 résidents des Pensions de Famille du Creusot et d'Autun ont décidé de préparer cette aventure en épargnant sur plusieurs mois des sommes qui leur ont permis de financer les achats alimentaires, un repas collectif au restaurant et deux activités de loisirs payantes pour chacun. La location des chalets et le transport ont été pris en charge par l'établissement. Les deux accompagnants et les participants ont tiré un bilan très positif après ce séjour de trois jours. Le projet sera à renouveler l'année suivante.

En 2024, les Pensions de Famille du Creusot et de Saint-Marcel ont poursuivi les ateliers d'Activité Physique Adaptée initiés en octobre 2023 et animés par un professeur spécialement diplômé grâce aux financements dédiés de l'ARS. Les cours hebdomadaires comptent entre 2 et 6 participants à chaque séance. Le projet se déroule au total sur 30 séances à l'année pour une durée de deux ans. L'objectif étant d'amener les résidents à la prise de conscience sur la préservation du capital santé et de les rendre progressivement autonomes dans la fréquentation des activités physiques proposées par des clubs sportifs locaux.

Un groupe de 7 résidents de la Pension de Famille d'Autun a participé à une action de sensibilisation autour des éco-gestes. En partenariat avec le CIAS d'Autunois, les résidents ont visité un appartement témoin où les ateliers ont été proposés pour apprendre à diminuer la consommation d'eau et des énergies au quotidien pour obtenir l'impact positif au niveau des factures, mais aussi de la planète en général. D'autres actions de ce type sont à venir.

Le Comité consultatif des résidents de la Pension de Famille de Saint-Marcel s'est réuni en moyenne toutes les 10 semaines. Un administrateur de l'association est toujours invité à participer à chaque réunion. Actuellement, le Comité consultatif aborde la question de la refonte du règlement de fonctionnement de l'établissement.

Au Creusot, à la suite des élections de 2023, le Comité consultatif a perdu peu à peu son dynamisme surtout après le départ d'un de ses élus. Son fonctionnement reste à remettre en route avec le renouvellement des membres élus.

Chaque activité au sein des Pensions de Famille est vue par l'équipe éducative comme un support privilégié pour entamer ou réactiver un accompagnement individuel. Ces temps d'échange ont permis de construire la relation de confiance avec les nouveaux arrivants et de reprendre les points de difficulté avec les résidents plus anciennement installés.

Partenariats :

Une Pension de Famille effectue son ancrage territorial grâce à la mise en place de multiples partenariats.

Les professionnels de la Pension de Famille d'Autun continuent de participer aux rencontres du groupe ressources mis en place par **France Addictions 71**, ce qui permet de s'informer, d'identifier les membres du réseau sur le plan local et de tisser des liens tout en échangeant autour des pratiques des uns et des autres.

L'association Le Pont bénéficie d'un partenariat avec le **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Saône-et-Loire (SPIP71)**. Dans ce cadre, plusieurs salariés issus des Pensions de Famille sont désignés tuteurs pouvant encadrer les personnes pour qui la condamnation à une peine de prison a été aménagée et transformée en un temps de travail d'intérêt général (TIG). En 2024, ce partenariat a été redynamisé avec plusieurs accueils des personnes en TIG à Autun et au Creusot. Les responsables de l'association ont obtenu l'accès à une plate-forme numérique nationale permettant de faciliter les échanges avec le SPIP71 et de sécuriser les données transmises.

Après une réouverture en 2023, le groupe thérapeutique "Laurie" en partenariat avec le service **Le Kairn71 de la Sauvegarde 71**, a été suspendu en 2024 au sein de la Pension de Famille de Saint-Marcel. Il a été convenu que l'équipe de la Pension de Famille fasse appel au psychologue intervenant dans les cas particuliers avec des résidents souhaitant entamer les soins au sein des entretiens individualisés.

Difficultés repérées :

Le personnel des Pensions de Famille est souvent confronté à la gestion de crises provoquées par la décompensation de certains résidents ou par les comportements irrespectueux d'autres au regard du règlement de vie commune. Il faut admettre que l'année 2024 a été plus calme de ce point de vue au Creusot et plus tumultueuse à la Pension de Famille d'Autun. La Pension de Famille de Saint-Marcel a connu des difficultés liées aux comportements délictueux de la part des visiteurs extérieurs, y compris en lien avec le trafic des stupéfiants.

Certaines situations combinant les souffrances psychiques et les comportements addictifs conduisent souvent à la résiliation des contrats de résidence ou aux hospitalisations sous contrainte. Elles provoquent des troubles de voisinage importants et parfois inédits dans tout l'établissement et aussi dans le quartier d'habitation.

L'ampleur des conséquences après ces débordements met également en lumière la limite de la capacité d'accueil des Pensions de Famille et la faiblesse des partenariats en termes de prise en charge dans les conditions d'urgence de la grande souffrance psychique au sein des établissements.

De plus, étant souvent confrontées au refus de soin, les équipes éducatives peinent à mettre en phase les accompagnements sociaux avec la prise en charge des problématiques liées à la santé qui avancent à un rythme beaucoup plus décalé.

Il en ressort la difficulté de pallier la perte d'autonomie par les résidents des Pensions de Famille. Les délais de recours pour obtenir une prestation compensatoire du handicap ou un autre type de prise en charge pour les personnes non reconnues handicapées sont trop importants.

Les hospitalisations sont rares et très difficiles à obtenir par manque de places et, très souvent, par l'absence de suivi médical préalable. Par conséquent, une réflexion devrait être menée autour du renforcement des équipes des Pensions de Famille du point de vue médical.

Événements indésirables et évènements indésirables graves :

La gestion de tranquillité de la vie commune au sein d'une Pension de Famille requiert des compétences parfois spécifiques des équipes éducatives liées à la gestion des conflits en général, mais aussi à la connaissance du protocole de sécurité.

En 2024, les trois fiches d'évènement indésirables ont été réalisées à la Pension de Famille de Saint-Marcel à la suite des actes de violence essentiellement verbale de la part des personnes qui se sont introduites dans l'établissement, ainsi que de la part d'un résident. Ces situations critiques où les équipes font systématiquement appel aux forces de l'ordre, suscitent beaucoup d'agitation au sein des effectifs et déstabilisent le fonctionnement. Le vécu est souvent traumatisant pour l'ensemble des témoins qui expriment avoir ressenti la peur et l'insécurité.

Concernant les Pensions de Famille d'Autun et du Creusot, plusieurs tensions ont été recensées entre l'équipe éducative et les résidents ou les personnes extérieures à l'établissement. Ces évènements n'ont pas conduit à la rédaction d'une fiche réglementaire.

En revanche, une information a été transmise à la DDETS à la suite de répétition des inondations à la Pension de Famille du Creusot provoquées par une résidente au comportement dangereux.

Démarche d'amélioration continue

Bilan des perspectives 2024 :

"Réactiver les partenariats existants pour garantir l'accueil dans les meilleures conditions des personnes en souffrance psychique" : courant 2024, des rencontres ont été initiées avec les interlocuteurs incontournables tels que l'association Addictions France qui a renouvelé ses équipes au sein des antennes existantes et l'EMPP qui, malheureusement, a augmenté le délai de prise en charge à cause d'une demande croissante. En revanche, on constate l'absence de contact avec le PCPE à la suite de la baisse des orientation SAVS-SAMSAH.

"Remonter les effectifs de la Pension de Famille du Creusot par, entre autres, une large communication, une meilleure sélection au niveau des admissions et la résolution des problématiques individuelles impactant le collectif" : les effectifs ont augmenté de manière importante à la suite de l'accueil des déplacés ukrainiens. Néanmoins, une communication a été réalisée auprès des acteurs du terrain ce qui a permis d'avoir des visites régulières des candidats, ainsi que les nouvelles admissions.

"Continuer de mettre en place les actions collectives créatrices du lien social au sein et en dehors des établissements, y compris en mélangeant les publics des trois Pensions de Famille" : l'activité 2024 des Pensions de Famille en termes d'actions collectives a connu un niveau plus que suffisant, ce qui est souvent mis en avant par les résidents lors des journées de portes ouvertes. Malgré tout, certains résidents n'osent pas de se retrouver dans un groupe en se mettant des obstacles dont les origines restent encore non-identifiées.

"Approfondir la démarche de participation des résidents aux différentes instances consultatives sur les questions liées au logement, à la précarité, à l'accès aux soins, à l'insertion sociale et professionnelle, y compris au sein des Conseils de la Vie Sociale" : une démarche réussie essentiellement à la Pension de Famille de Saint-Marcel. Le portage est plus compliqué au Creusot avec la perte de dynamique et l'absence de candidature au CVS à Autun. Dans ces structures, et afin de maintenir la dynamique de concertation, les réunions mensuelles des résidents sont organisées, où la parole circule librement.

"Finalisation de la formation Réduction De Risques Alcool (RDRA) et montée en puissance des accompagnements résultant de cette formation. Ajout de l'aspect "vieillesse" dans la réflexion" : mise en route des ateliers RDRA une fois par trimestre avec l'étude des situations. En revanche, les sites du Creusot et d'Autun ne sont pas encore associés.

"Poursuivre les investissements spécifiques permettant de constituer le support matériel pour mener les actions éducatives, afin d'accueillir dignement les nouveaux résidents" : part importante de financement consacrée en 2024 au renouvellement du mobilier, y compris pour des espaces collectifs. Il faut admettre que parfois ces investissements sont nécessaires pour remeubler un appartement qui a subi l'infestation par les punaises de lit.

À la suite de la stabilisation des effectifs au sein des équipes éducatives des trois établissements, les groupes de travail sur la réécriture du projet social ont pu redémarrer en 2024. Plusieurs outils éducatifs ont pu être peaufinés, tels que la procédure d'accueil, le rôle de chaque membre d'équipe, les bases et les méthodes d'accompagnement individualisé...

Perspectives 2025 :

Après la reprise fin 2024, des groupes de travail seront poursuivis en 2025 dans la continuité de la réécriture du projet de l'établissement à Autun, au Creusot et à Saint-Marcel. Les axes principaux se situent vers l'accueil et l'accompagnement des publics et la participation des usagers. L'objectif principal étant d'harmoniser le fonctionnement des trois établissements tout en préservant les spécificités de chacun.

Ce travail poursuit les objectifs opérationnels suivants :

- Révision, adaptation et actualisation du règlement de fonctionnement de chaque Pension de Famille ;
- Création d'un CVS regroupant les trois Pensions de Famille ;
- Mise en place de nouveaux outils de travail concernant l'entretien des logements et la vie quotidienne ;
- Harmonisation du principe de la mise en place et de révision d'un projet d'accompagnement personnalisé pour chaque résident.

Au sein de la Pension de Famille de Saint-Marcel, le travail engagé autour de la RDRA devrait monter en puissance tout en ciblant les personnes accompagnées vieillissantes avec un nouveau diagnostic qui sera posé.

LEXIQUE

AAH :	Allocation Adulte Handicapé
ACT :	Appartements de Coordination Thérapeutique
ADA :	Allocation pour Demandeurs d'Asile
APA :	Allocation Personnalisée d'Autonomie
ARE :	Aide au Retour à l'Emploi
ARS :	Agence Régionale de Santé
ASLL :	Accompagnement Social Lié au Logement
ASS :	Allocation de Solidarité Spécifique
AVDL :	Accompagnement Vers et Dans le Logement
CADA :	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
CH :	Centre Hospitalier
CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIAS :	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CPAM :	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPH :	Centre Provisoire d'Hébergement
CSAPA :	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CVS :	Conseil de la Vie Sociale
DAC :	Dispositif Amont de la Qualification
DDETS :	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
EMPP :	Equipe Mobile Précarité Psychiatrique
ETP :	Equivalent Temps Plein
HU :	Hébergement Urgence
IML :	Intermédiation Locative
LAM :	Lits Accueil Médicalisés
LHSS :	Lits Halte Soins Santé
MAIA :	Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'Aide et de Soins dans le champ de l'autonomie
MAJ :	Mesure d'Accompagnement Judiciaire
MASP :	Mesure d'Accompagnement Sociale Personnalisée
MDS :	Maison Départementale des Solidarités
MSA :	Mutualité Sociale Agricole
PCH :	Prestation de Compensation Handicap
PCPE :	Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
PF :	Pension de Famille
PTA 71 :	Plateforme Territoriale d'Appui de Saône-et-Loire
RA :	Résidence Accueil
RDRA :	Réduction des Risques Alcool
RSA :	Revenu de Solidarité Active
SAMSAH :	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAO :	Service d'Accueil et d'Orientation
SARS :	Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale
SAS :	Service d'Accueil des Déplacés Ukrainiens
SAVS :	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SIAO :	Service Intégré de l'Accueil et de l'orientation
SMJPM :	Service Mandataire à la Protection des Majeurs
SPIP :	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
UDAF :	Union Départementale des Associations Familiales